

HAUTE-GARONNE

GRENADE-SUR-GARONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'oeuvre

AMENA-Etudes

PLURALITÉS

1ère RÉVISION

Arrêtée le : 09 septembre 2025

Approuvée le :

Exécutoire le :

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.3.1

PARTIE OUEST DE LA COMMUNE - 1/6000e

- ZONES DU PLU
- UA : secteur correspondant à la Bastide

UB : quartier d'urbanisation récente

UBa : quartier d'urbanisation récente sous forme d'habitat collectif

UC : quartier d'habitat où les nouveaux logements ne sont pas autorisés

Ueq : secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif

Ueqa : secteur dédié à l'aire des gens du voyage

Ueco : secteur à vocation économique

AUa à AUe : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUarcheo : zone à urbaniser (après la levée de la contrainte archéologique)

AUeco1 : zone à urbaniser à vocation économique (chemin de Montagne)

AUeco2 : zone à urbaniser à vocation économique (ZAC de Lanoux)

A : zone agricole

Atvb : espace agricole à maintenir ouvert (intérêt avifaunistique)

Agrav : secteur dédié aux gravières reconverties

Apv : secteur dédié à la production d'énergie photovoltaïque

Ache : STECAL en lien avec le centre hospitalier équin

N : zone naturelle

Ntvb : espace naturel correspondant aux réservoirs et corridors écologiques

Np : secteur préservé au titre des paysages (bord de terrasses de Garonne)

NI : secteur à vocation de loisirs
- Se reporter à la liste et plans des servitudes d'utilité publique

- PRESCRIPTIONS
- Emplacement Réserve (se reporter à la liste)

Espace Boisé Classé (article L.113-1 du CU)

Elément à préserver au titre des continuités écologiques (art. L.151-23 du CU)

Elément à préserver au titre de la nature en ville (art. L.151-23 du CU)

Alignement d'arbres à préserver

Haie à préserver

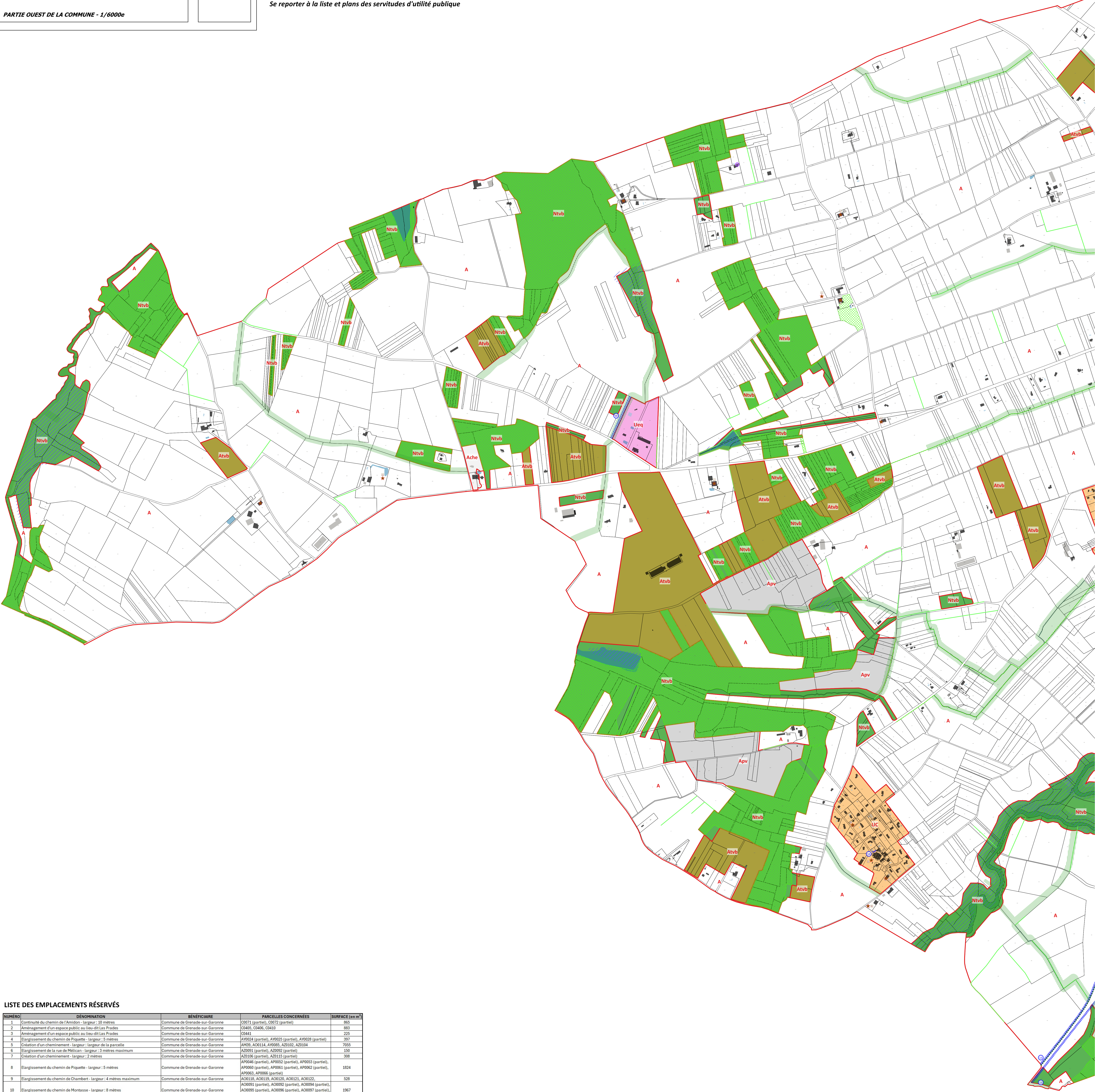
Haie à créer

Zone humide identifiée à préserver

Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19 du CU)

Elément naturel à préserver (article L.151-23 du CU)

Bâtiment susceptible de changer de destination



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	PARCELLES CONCERNÉES	SURFACE (en m²)
1	Continuité du chemin de l'Amidon - largeur : 10 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	02071 (partiel), 02072 (partiel)	865
2	Amenagement d'un espace public au lieu-dit Las Prades	Commune de Grenade-sur-Garonne	03405, 03406, 03410	883
3	Amenagement d'un espace public au lieu-dit Las Prades	Commune de Grenade-sur-Garonne	03441	225
4	Elargissement du chemin de Piquette - largeur : 5 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AY0024 (partiel), AY0025 (partiel), AY0028 (partiel)	397
5	Création d'un cheminement - largeur : largeur de la parcelle	Commune de Grenade-sur-Garonne	AM39, AO0114, AY0085, A20102, A20104	7055
6	Elargissement de la rue de Melican - largeur : 3 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	A20091 (partiel), A20092 (partiel)	150
7	Création d'un cheminement - largeur : 2 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	A20105 (partiel), A20115 (partiel)	308
8	Elargissement du chemin de Piquette - largeur : 5 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AP0046 (partiel), AP0052 (partiel), AP0053 (partiel), AP0060 (partiel), AP0061 (partiel), AP0062 (partiel), AP0063, AP0066 (partiel)	1824
9	Elargissement du chemin de Chambert - largeur : 4 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	AO0118, AO0119, AO0120, AO0121, AO0122, AP0063, AP0066 (partiel)	526
10	Elargissement du chemin de Montagne - largeur : 8 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AO0091 (partiel), AO0092 (partiel), AO0094 (partiel), AO0095 (partiel), AO0096 (partiel), AO0097 (partiel), AO0098 (partiel)	1967
11	Elargissement du chemin de Caguières - largeur : 10 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	AO0200 (partiel)	457
12	Elargissement du chemin des Prades au lieu-dit Chambert - largeur : 4 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	AO0200 (partiel)	478
13	Elargissement de la RD17 - largeur : 6 mètres	Conseil Départemental de la Haute-Garonne	F0251, F0252, F0256, F0260, F0261, F0262, F0274, F0275, F0276, F0278, F0279, F0281, F0282, F0284, F0287, F0288, F0290, F0304, F0305, F1509, F1510, F1512, F1584, F1608, F1612, F2228, F2401, F2747, F2889, F3529, F3530, G0484, G0485, G0489, G0511, G0513, G0527, G0555, G0556, G0557, G0558, G0559, G0561, G0579, G0581, G0582, G0583, G0584, G0587, G0614, G0625, G0626, G0627, G0628, G0629, G0630, G0631, G0632, G0633, G0634, G0635, G0636, G0637, G0638, G0639, G0736, G0738, G0751, G0759, G0791, G0794, G0795, G0807, G0808, G1046, G1060, G1116, G1117, G1118, G1120, G1198, G1201 (partiel)	38175
14	Elargissement de la voirie au lieu-dit Engarres - largeur : 5 mètres maximum	Commune de Grenade-sur-Garonne	G1156 (partiel), G1157	91
15	Elargissement du fossé pour l'évacuation des eaux pluviales - largeur : 10 mètres	Commune de Grenade-sur-Garonne	A0500 (partiel)	2018